



Ordonnance réglant l'admission des chauffeurs

MAN ProfiDrive propose des formations continues certifiées dans le cadre de l'ordonnance réglant l'admission des chauffeurs (OACP).

Qu'est-ce l'OACP?

L'ordonnance relative à l'admission des chauffeurs régleme la formation de base et la formation continue des chauffeurs en charge du transport des personnes ou des marchandises dans le secteur industriel. Toute personne adressant après le 1^{er} septembre 2009 une demande de permis d'élève conducteur ou de permis de conduire dans les catégories C/C1 ou D/D1 doit posséder un certificat de capacité. Les personnes qui posséderont déjà à cette date le permis de conduire correspondant (ou qui auront déjà adressé leur demande de permis d'élève conducteur ou de permis de conduire) obtiendront le certificat de capacité sans avoir à passer d'examen.

Tous les détenteurs du certificat de capacité doivent suivre régulièrement des formations. Chacun de ces chauffeurs doit effectuer cinq journées de formation (35 heures) sur une période de cinq ans et être en mesure de présenter un justificatif en attestant. Les stages déjà effectués seront comptabilisés sur la période débutant le 1^{er} septembre 2009.

La structure modulaire des stages permet de les combiner intelligemment.

Stages de formation continue certifiés OACP

- MAN ProfiDrive Introduction Plus (stage d'une demi-journée*)
- MAN ProfiDrive Introduction Plus (stage d'une journée)
- MAN ProfiDrive Economy (stage d'une journée)
- MAN ProfiDrive Offroad (stage d'une demi-journée*/théorie)
- MAN ProfiDrive Offroad (stage d'une journée)
- MAN ProfiDrive Systèmes d'assistance à la conduite (stage d'une demi-journée*/théorie)
- MAN ProfiDrive Systèmes d'assistance à la conduite (stage d'une demi-journée*/pratique)
- MAN ProfiDrive Systèmes d'assistance à la conduite (stage d'une journée)

* Les stages sont disponibles en formule demi-journée jusqu'au 31 décembre 2009 uniquement.